

portantes dépenses. La société estime qu'il lui faudra dépenser 10 millions annuellement au cours des années qui vont suivre.

La société a inauguré un programme d'expansion en 1946 et émis le capital social jusqu'à concurrence de 20 millions. J'apprends qu'elle se propose d'émettre sous peu les 5 millions d'actions restantes, probablement avant que le projet de loi à l'étude soit sanctionné par la Chambre.

La société exploite les neuf dixièmes des lignes téléphoniques et la plupart des lignes interurbaines en Colombie-Britannique. Selon le Bureau de la statistique, la population de la province au 1<sup>er</sup> juin 1950 était de 1,138,000 âmes; sur ce nombre, 900,000, soit 79 p. 100, habitent le territoire desservi par la *British Columbia Telephone Company*.

De 1940 à 1950, la population de la Colombie-Britannique est passée de 805,000 à 1,138,000, soit une augmentation de 41.4 p. 100 au cours de la décennie. Pour l'ensemble du Canada, l'augmentation de la population durant cette période n'atteignait que 21.7 p. 100. Depuis la fin de 1945, le nombre d'appareils téléphoniques de la société est passé de 163,135 à 246,486, soit une augmentation de 50 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1950. Malgré cette augmentation du nombre des appareils, la société avait encore dans ses dossiers, au 31 décembre 1950, 22,967 demandes. Les relevés et les études économiques révèlent qu'une forte demande se maintiendra pendant assez longtemps. La société regrette de n'avoir pu installer tous les appareils demandés, mais cela est attribuable en partie à l'énorme augmentation de la population et en partie aux difficultés qu'on éprouvait à obtenir le matériel nécessaire.

En 1940, la société a transmis 1,688,397 messages interurbains. En 1950, elle en a transmis 5,469,408, soit un accroissement de 224 p. 100; on estime qu'en 1951 le chiffre dépassera six millions.

La société dessert la capitale de Victoria et plusieurs postes éloignés sur l'île de Vancouver. Elle dessert également la ville de Vancouver,—troisième ville canadienne par ordre d'importance,—la banlieue de Vancouver, New-Westminster, les municipalités avoisinantes, la vallée du Fraser, et le district de Kamloops. Elle compte également des stations d'un bout à l'autre de Kootenay, aussi loin à l'est que le pas du Nid-de-Corbeau, y compris les villes de Trail, de Nelson, de Creston, de Cranbrook, de Kimberley et de Golden, exerçant ainsi son activité dans cette région importante de la province. Elle se tient en contact avec la partie septentrionale de la

province, et utilise, moyennant péage, les lignes de l'État pour atteindre Prince-George, puis emprunte la ligne du National-Canadien pour atteindre Prince-Rupert. Son champ d'activité s'étend donc à la région septentrionale de la Colombie-Britannique.

J'ai exposé les principales dispositions financières du projet de loi. On y trouve deux autres propositions. Il est prévu que la société pourra par la suite émettre des actions privilégiées ou de priorité d'une valeur au pair de \$25 ou de \$100 chacune; elle pourra subdiviser toute action privilégiée ou de priorité en circulation d'une valeur au pair de \$100 chacune en actions d'une valeur au pair de \$25 chacune, si les administrateurs le jugent à propos, sous réserve toujours du consentement d'au moins soixante-quinze p. 100 en valeur au pair des porteurs de chaque catégorie de ces actions privilégiées ou de priorité dont la subdivision est proposée.

Cette proposition est conforme aux initiatives prises par de puissantes sociétés d'assurance, ainsi que par des entreprises industrielles, bancaires et autres, qui désirent mettre leur capital à la disposition d'une plus grande partie du public, se rendant compte que ce dernier doit avoir l'occasion de posséder ou d'acheter des actions et de partager les bénéfices que leur entreprise peut réaliser.

La société demande également l'autorisation de payer une commission sur la vente de ses actions. A l'heure actuelle on ne le lui permet pas. Ces transactions s'effectueraient sous la surveillance de la Commission des transports qui déterminera le tarif de la commission.

Le service téléphonique est devenu un des organismes d'utilité publique les plus importants au Canada. Le téléphone constitue presque une nécessité dans tout foyer, bureau et entreprise. Je ne doute pas que les fonds demandés par la société profiteront non seulement à cet organisme mais aussi à la population de la Colombie-Britannique.

Advenant que le bill reçoive la sanction royale et prenne force de loi, les émissions de capital faites par la société resteront soumises à l'approbation de la Commission des transports.

Je crois avoir exposé les trois principaux traits du projet de loi. Si mes collègues s'intéressent assez à la question pour lire le bill, ils constateront que les notes explicatives mettent en lumière les objets de la mesure projetée.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois.)